

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D24-05-18 AVENANT N°32 AU MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION D'UN ENSEMBLE BATI POUR Y LOGER LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées
Vu l'article L2194-1 relatif aux modifications des marchés publics sans nouvelle procédure,
Vu l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique relatif à l'accord cadre,
Vu la décision D23-07-21 relative à l'attribution du marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations
Considérant que les modifications du marché public ne sont pas substantielles,

Décide

Article 1 : Les mentions supplémentaires sont ajoutées au marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison des Associations :

- la durée de chaque lot est précisée sur le planning comme indiqué dans l'article 4.1 alinéa 1 du Règlement de la Consultation
- les dates indiquées au planning fixent le début et fin d'intervention pour chaque lot

Article 2: Monsieur le Maire et Madame la Releveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 17 mai 2024

Le Maire
Jacques Breillat



Accusé de réception en préfecture
04/07/2024 13:30:08 20240524-D240518-AR
Date de rétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024